



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°



FEDEREC, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage

Créée en 1945, FEDEREC représente 1200 entreprises, des multinationales aux PME en passant par les ETI, réparties sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce / courtage de Matières Premières Issues du Recyclage (MPiR).

Contact :
leonard.neuville@federec.com

Le point de vue de FEDEREC sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

FEDEREC, en qualité de représentant des industries de collecte, tri, réemploi/réutilisation, recyclage et valorisation énergétique des déchets en France, se félicite de voir inscrit dans ce projet de Programmation pluriannuelle un objectif de production d'énergie à partir des Combustibles Solides de Récupération. La fédération identifie quelques pistes qui, couplées à des stratégies de déploiement de l'économie circulaire en France, permettront d'accélérer l'atteinte des objectifs ambitieux de notre pays.

La filière de production d'énergie est intrinsèquement liée à la performance économique et donc industrielle et environnementale des opérateurs de recyclage et, par extension, de leurs clients en amont et aval. Il apparaît important que ce produit énergétique circulaire, durable et local trouve sa place dans le panorama global des ressources énergétiques à disposition des industries et des ménages sur l'ensemble du territoire national.

L'activité de valorisation des déchets d'activité économique et des ménages en France représente près de 35 000 emplois non délocalisables, un Chiffre d'Affaires de plus de 11 Md € et des investissements de l'ordre de 734 M€ réalisés au sein et au service des territoires. Parmi la galaxie de ses bénéfices humains, environnementaux et économiques, le recyclage des déchets non dangereux en France a permis d'économiser les émissions de 23 millions de tonnes de gaz à effet de serre en 2023.

Pour aller plus loin :

<https://federec.com/FEDEREC/documents/FEDERECACVRecyclageenFrance20239188.pdf>

Baisser la consommation d'énergie

Réduire les consommations dans tous les secteurs

La consommation est encore très largement linéaire et synonyme d'extraction des ressources non renouvelables du sous-sol terrestre. La réduction de la consommation doit ainsi prioritairement viser à alléger l'empreinte environnementale de l'action humaine.

L'économie circulaire qui doit être mise en place à grande échelle consiste en la collecte et la valorisation des produits en fin de vie et déchets pour leur traitement et leur recyclage, c'est-à-dire leur transformation en matières premières propres à rejoindre de nouveaux processus de production. Réduire les consommations passe ainsi par l'augmentation des taux de matières premières issues du recyclage incorporées dans les produits mis sur le marché.

Cette disposition permettra en outre d'alléger l'empreinte carbone des produits, en permettant le double bénéfice de ne pas extraire la quantité de matière première vierge équivalente et de ne pas éliminer le déchet en question.

FEDEREC soutient l'application d'un taux d'incorporation minimal de matières premières issues du recyclage dans les produits neufs, en ciblant préalablement les produits et équipements les plus adaptés.

Baisser la consommation d'énergie fossile

Soutenir le développement des gaz renouvelables

L'Appel à Projets « Pyrogazéification pour injection » porté par l'ATEE doit être maintenu et disposer d'une enveloppe permettant d'établir la pertinence technologique de la pyrogazéification via des contrats d'expérimentation. Les premiers jalons ont déjà été posés, avec des perspectives intéressantes et un potentiel important de production de gaz bas carbone directement injectable dans les réseaux existants.

La pyrogazéification permet de valoriser les déchets non biogéniques (CSR, refus de tri, etc.) qui seraient à défaut incinérés ou enfouis.

L'analyse des gisements actuels met en évidence des quantités significatives de déchets ne pouvant être recyclés dans des conditions technico-économiques viables, auxquelles la pyrogazéification peut apporter un exutoire y compris en l'absence d'un besoin de chaleur continue en quantité significative.

Enfin, FEDEREC regrette l'absence de la terminologie de gaz bas-carbone, pourtant introduite le 10 mars 2023 dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables par l'article (Article L447-1). Nous rappelons que les gaz issus de la pyrogazéification de déchets, y compris ceux comportant une part non biogénique, peuvent être à ce titre des gaz bas-carbone.

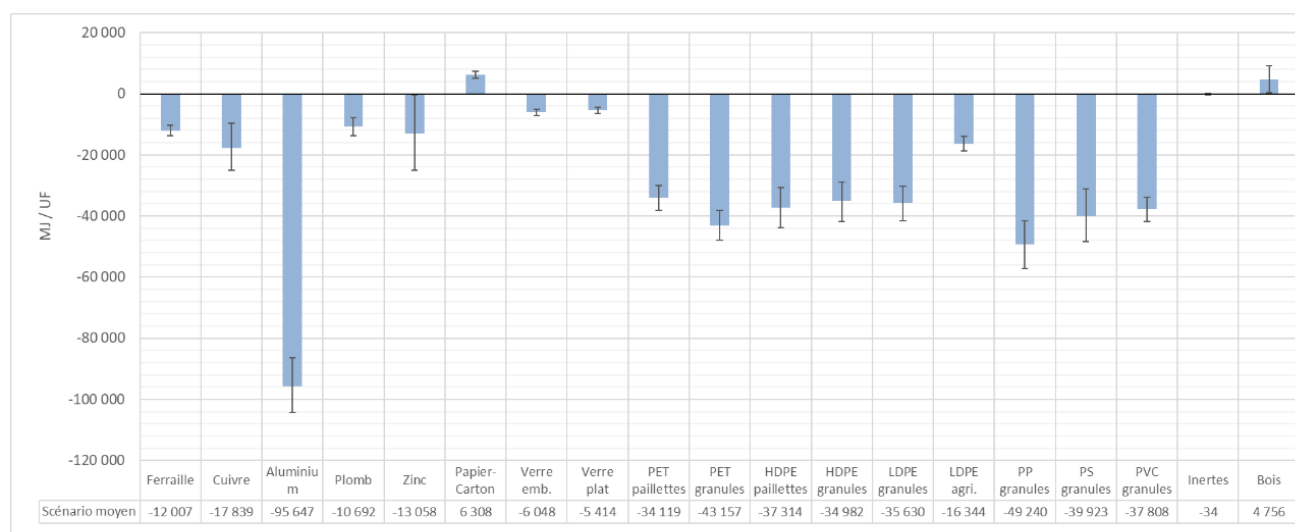


Figure 1 - Résultats totaux pour l'utilisation de ressources fossiles (RDC Environment pour FEDEREC, juin 2023)

Réduire la consommation de gaz fossile

A quelques exceptions près (expliquées par la nature des mix énergétiques des installations de production des produits de premières transformations), **la consommation de matières premières recyclées permet de fortement réduire la consommation d'énergie issue de sources fossiles** ; le premier poste de dépense énergétique des produits se situant à l'étape d'extraction des matières premières du sous-sol / sol terrestre.

Par ailleurs, la production de Combustibles Solides de Récupération pour la production de chaleur, d'électricité ou de gaz vient par nature (et par encadrement réglementaire) en substitution d'une consommation préexistante de gaz fossile, importé.

Recourir davantage à ces combustibles circulaires garantit donc la réduction des importations de gaz fossiles.

Développer chaleur et froid de récupération

Soutenir le développement des chaufferies CSR

La production de combustibles solides de récupération à partir des déchets non recyclables n'aura lieu qu'à la condition que les filières de consommation soient déployées sur le territoire. Effectivement, l'étape de préparation intervient aujourd'hui sur commande, qu'il s'agisse d'approvisionner les fours des cimenteries, les chaufferies collectives ou les chaudières industrielles.

L'Appel à Projet visant à accompagner les investissements dans les installations de production de chaleur, d'électricité ou de gaz à partir des Combustibles Solides de Récupération a été dotée d'une enveloppe de 600 M€ au début de l'année 2024, avec la perspective de poursuivre les efforts engagés.

Pourtant, d'importantes incertitudes planent encore sur l'avenir de la filière, comme en témoigne la décision prise par le Conseil d'Administration de l'ADEME d'effectuer des économies en suspendant les soutiens aux porteurs de projets dans le cadre de l'AAP CSR. FEDEREC invite les pouvoirs publics à réévaluer cette décision et à réaffirmer le rôle multiple de la production-consommation de CSR pour la France :

- Réduction de moitié la quantité de déchets non recyclables enfouis en 2025 (Loi de transition énergétique pour la croissance verte, 2015) ;
- Réduction de la consommation d'énergie de source fossile et tendre à la neutralité carbone en 2050 ;
- Réduction de la dépendance aux sources d'énergies importées ;
- Augmentation de la part des déchets non recyclables valorisés énergétiquement à 70% du total à traiter.

Outre ces éléments, la filière de production de CSR est un atout permettant de rendre plus compétitives les filières de valorisation des déchets avec des effets d'entraînement sur les étapes amont de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Conclusion

FEDEREC salue la décision d'inscrire un objectif de production d'énergie à partir des Combustibles Solides de Récupération dans la proposition de Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Cette décision va dans le sens d'une économie circulaire plus performante et plus vertueuse tout en contribuant à la réduction de l'élimination des déchets et de la dépendance à des ressources énergétiques fossiles importées.

Toutes les voies de valorisation des CSR doivent être explorées, consolidées et déployées sur le territoire.

Le gisement de CSR suit actuellement une courbe d'évolution qui ne laisse pas présager d'une pénurie dans les décennies à venir, aussi la profession écarte à ce stade la perspective d'un conflit d'usage des CSR dans les différentes installations : la chaleur, la cogénération, la production de gaz par pyrogazéification, toutes les voies ont leur place dans le mix énergétique de demain qui doit être, à l'image de l'économie dans son ensemble, circulaire.